



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215901604-20241217-171224_DELIB05-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 87

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 18
Absents excusés : 05
Procurations : 04
Absents : 04
Nombre de suffrages
exprimés : 22
Pour : 22
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

Mme ANSART Mélanie, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, M. SAHLI SAdressdine, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. DE NOYETTE Philippe donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie, M. BOTTIAU Christophe donne pouvoir à M. CARREZ Olivier

Étai(ent) excusé(s) :

M. BOTTIAU Christophe, M. DE NOYETTE Philippe, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan

Étai(ent) absent(s) :

M. ADAM Pascal, Mme DENIS Séverine, Mme JABEL LAFOU Samia, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme TOURNAY Sabine

Date de convocation
11 décembre 2024

OBJET : Subvention exceptionnelle à la protection civile Cyclone Chido - Solidarité avec Mayotte

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

19 DEC 2024

Affichage le :

19 DEC 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

L'association des Maires du Nord et des Présidents d'EPCI a relayé le communiqué de presse de l'Association des Maires de France concernant la mise en place d'un dispositif de soutien à la population de Mayotte suite au passage du cyclone Chido, le plus dévastateur enregistré depuis 90 ans.

Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

La Protection civile, partenaire de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte », est présente dans la région et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences.

Les collectivités territoriales peuvent y contribuer en adressant leurs dons par virement à La Protection civile.

.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20241217-171224_DELIB05-DE



Sachant que les crédits inscrits au budget sont suffisants, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 4.575 euros, correspondant à 1 € par habitant crespinois, à la Protection civile pour venir en aide aux Mahorais, dévastés par le cyclone Chido.

Après délibération,
le **Conseil Municipal**
à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix)

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de quatre mille cinq cent soixante-quinze euros à la Protection Civile.

La Secrétaire de séance

Sabine TOURNAY



Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL